

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU TELESERVICE ecandidat.parisnanterre.fr

Vu l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives.

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L. 112-9 et L. 212-2 ;

Vu le document cadre « Procédures et Calendriers d'inscription à l'Université Paris Nanterre »

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données – RGPD).

Vu la Délibération n°94-115 du 20 décembre 1994 portant avis concernant la mise en oeuvre d'un système automatisé d'informations nominatives dénommé "APOGEE", par les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

PREAMBULE :

- Le téléservice eCandidat est fourni par l'université Paris Nanterre, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé 200 avenue de la République, 92001 Nanterre Cédex, ci-après désignée par « l'université » ou « l'administration ».
- Les présentes conditions générales d'utilisation (CGU) ont pour objet de définir les conditions d'accès au téléservice eCandidat et d'utilisation du compte personnel par les utilisateurs ci-après désignés individuellement par « le candidat » et collectivement par « les candidats ».
- Avant toute utilisation du téléservice, l'utilisateur reconnaît :
 - Avoir pris connaissance des présentes CGU,
 - Disposer de la capacité juridique et des habilitations pour s'engager au titre des présentes CGU,
 - Accepter sans réserve les présentes CGU.
- Les présentes CGU sont mises à disposition de l'utilisateur dans le respect de l'article L. 112-9 du Code des relations entre le public et l'administration. Elles sont téléchargeables au format PDF.

- Les CGU applicables sont celles disponibles sur l'application eCandidat au moment de l'utilisation du téléservice.

ART. 1 - Définition du service :

- eCandidat est une application de gestion dématérialisée des candidatures portée par le consortium ESUP.
- Ce téléservice permet aux candidats à une formation délivrée par l'Université Paris Nanterre (hors première inscription post-bac relevant de Parcoursup) de déposer leur dossier de candidature en ligne, avant 12 heures (midi) le dernier jour du dépôt des dossiers.
- Il permet en outre à l'administration de consulter les dossiers déposés et d'éditer les décisions relatives à chaque dossier.
- L'utilisation du téléservice ecandidat.parisnanterre.fr est gratuite.

ART. 2 - Fonctionnalités :

- Le candidat accède au téléservice eCandidat en se connectant à son espace personnel.
- Le candidat peut consulter l'offre de formation ouverte à la candidature et le calendrier des demandes d'admission.
- Le candidat peut suivre l'état d'avancement de sa candidature en se connectant à son espace personnel. Il reçoit en outre des courriels à chaque étape de la procédure.
- Les informations échangées entre le candidat et l'administration sont dématérialisées. Le candidat dépose les pièces constitutives de son dossier sur l'application puis transmet son dossier à l'administration via l'application. Réciproquement, l'administration envoie la lettre de décision par courriel ou bien la rend disponible en téléchargement sur l'espace personnel du candidat.

ART. 3 - Modalités d'utilisation :

- Ce téléservice s'adresse aux candidats souhaitant postuler à une formation au titre de la formation initiale, permanente et continue à l'université Paris Nanterre ou à l'IUT Ville d'Avray.
- Il est accessible en ligne, aux dates et horaires déterminés par l'Université pour chaque formation concernée par son utilisation. Les dates relatives à chaque formation sont indiquées dans la rubrique « offre de formation » de l'application.
- Si vous relevez de la procédure eCandidat, aucune autre modalité d'inscription n'est possible.
- Pour créer son espace personnel, le candidat doit fournir une adresse électronique valide qui sera utilisée pour l'envoi des courriels relatifs au suivi de sa candidature.
- Lors de la création de son espace personnel, un identifiant et un mot de passe non personnalisables sont attribués au candidat. Ces informations lui seront indispensables pour accéder à son espace personnel. En cas de perte, le candidat peut demander qu'un courriel rappelant ses identifiant et mot de passe lui soit envoyé.
- L'utilisation de ce téléservice requiert une connexion et un navigateur internet.

ART. 4 - Fonctionnement du téléservice :

- Le candidat renseigne en ligne les informations utiles à sa candidature en y joignant les pièces justificatives nécessaires.
- Après transmission de sa candidature, un accusé de réception relatif au statut du dossier est envoyé à l'adresse électronique fournie par le candidat.
- La non transmission de l'ensemble des pièces constitutives du dossier ainsi que de la candidature elle-même valent renoncement à la procédure de candidature.
- Le dépôt des pièces justificatives ainsi que la transmission de la candidature elle-même doivent impérativement intervenir avant 12 heures (midi) le dernier jour du dépôt afin de permettre au service administratif compétent d'agir sur la demande.
- Conformément aux dispositions de l'article L 212-2 du code des relations entre le public et l'administration, les décisions administratives notifiées aux candidats par l'intermédiaire de ce téléservice sont dispensées de la signature de leur auteur, ainsi que les actes préparatoires à ces décisions.

ART. 5 - Modification et évolution :

- L'université Paris Nanterre se réserve la liberté de faire évoluer, de modifier ou de suspendre, sans préavis, le service pour des raisons de maintenance ou pour tout autre motif jugé nécessaire. Une page d'information sera alors affichée pour informer le candidat de l'indisponibilité du service.
- L'indisponibilité du service ne donne droit à aucune indemnité.
- L'université Paris Nanterre n'est pas responsable des dommages de toute nature qui pourraient résulter de ces évolutions et modifications et/ou d'une indisponibilité temporaire du téléservice.

ART. 6 _ Traitement des données à caractère personnel :

- L'université Paris Nanterre, en sa qualité de responsable du traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour principales finalités :
 - Gestion des candidatures
 - Inscriptions
 - Offre de formation et traitement à des fins statistiques
 - Gestion administrative de la pédagogie et de la scolarité des étudiants
 - Gestion des inscriptions via notamment des services numériques,
 - Gestion comptable des paiements et remboursements de droits,
 - Préparation des sessions d'examen et gestion des épreuves,
 - Saisie des notes et résultats,
 - Edition des diplômes,
 - Gestion des extractions pour la Contribution Vie Etudiante et Campus,
 - Gestion des inscriptions des dossiers sociaux des étudiants auprès du Cnous

Ainsi que les sous-finalités qui en découlent :

- création du compte utilisateur

- gestion et suivi du dossier de candidature du candidat
- édition de décisions administratives
- amélioration du téléservice
- sécurité du téléservice

A titre d'information, il convient de distinguer une sous-finalité d'un traitement ayant des finalités multiples.

- L'université prend toutes les mesures physiques, techniques et organisationnelles appropriées pour empêcher dans toute la mesure du possible toute altération ou perte de données ou tout accès non autorisé à celles-ci.
- L'utilisateur concerné par le traitement de ses données personnelles par l'université Paris Nanterre bénéficie des droits d'accès et de rectification prévus par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relatif à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, qui lui permettent, le cas échéant, de faire rectifier, supprimer, compléter, mettre à jour ou verrouiller les données inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées.
- L'utilisateur bénéficie également d'un droit d'opposition au traitement de ses données pour des motifs légitimes, sauf si ces données sont collectées pour respecter une obligation légale, si elles sont nécessaires à l'exécution d'un contrat auquel l'utilisateur est partie prenante ou encore si elles sont utilisées pour une finalité pour laquelle il a donné son accord.
- Les informations collectées sont destinées aux personnels habilités de l'université Paris Nanterre. L'université Paris Nanterre s'engage à n'opérer aucune commercialisation des informations et documents transmis par l'utilisateur au moyen du téléservice, et à ne pas les communiquer à un tiers, en dehors des cas prévus par la loi.
- Les données collectées par l'université Paris Nanterre dans le cadre du téléservice sont conservées le temps nécessaire à l'utilisation du téléservice par l'utilisateur et à la gestion de ses inscriptions aux formations concernées cependant sans excéder dix ans à compter de la dernière inscription.
- Toute demande relative aux données personnelles de l'utilisateur s'effectue auprès du délégué à la protection des données de l'université Paris Nanterre.

ART. 7 - Engagements et responsabilités :

- L'université Paris Nanterre s'engage à prendre toutes précautions utiles pour préserver la sécurité des données collectées auprès de l'utilisateur, et notamment empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.
- Les données transmises restent de la responsabilité de l'utilisateur, même si celles-ci sont transmises par les moyens techniques mise à disposition par le téléservice.
- L'utilisateur s'engage à fournir des informations exactes lors de l'utilisation du téléservice. Il s'interdit toute utilisation anormale, abusive ou frauduleuse du téléservice, ainsi que, de

manière générale, toute utilisation qui serait en désaccord avec les lois et règlements qui lui sont applicables.

- Le non-respect des conditions d'utilisation de téléservice engage la seule responsabilité de l'utilisateur sans préjudice de la désactivation immédiate de son compte utilisateur ou de toute action judiciaire ou disciplinaire que l'administration se réserve le droit d'exercer.
- Il est rappelé que toute personne procédant à une fausse déclaration pour elle-même ou pour autrui s'expose, notamment, aux sanctions prévues à l'article 441-1 et suivants du Code Pénal, prévoyant des peines pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.
Une inscription s'appuyant sur de fausses déclarations peut également faire l'objet de poursuites devant la section disciplinaire du Conseil académique de l'Université.
- Les informations collectées par l'université Paris Nanterre à l'occasion de l'utilisation du téléservice sont considérées par nature comme confidentielles et ne font l'objet d'aucune communication extérieure sans lien avec la fourniture du téléservice, hors exceptions liées aux dispositions légales et réglementaires applicables. Cette disposition ne fait pas obstacle aux communications ordonnées par voie judiciaire ou administrative.
- Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005, les présentes conditions générales s'imposent à tout utilisateur du téléservice.

ART. 8- Sécurité

- L'université Paris Nanterre s'engage à déployer ses meilleurs efforts, conformément aux règles de l'art, pour sécuriser le téléservice.
- Dans le cadre de son accès au téléservice, il est expressément rappelé à l'utilisateur qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Dans ces conditions, il appartient à l'utilisateur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels notamment des détournements éventuels et de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet ou de l'intrusion d'un tiers dans son système d'information à quelque fin que ce soit et de vérifier que les fichiers transmis ne contiennent aucun virus informatique.
- L'université Paris Nanterre décline toute responsabilité quant à la propagation des virus informatiques, ainsi que sur toutes les conséquences qui pourraient résulter de ces virus.
- L'utilisateur se doit d'informer l'université de toute défaillance ou dysfonctionnement constatés du téléservice.
- Si une faille dans la sécurité est détectée, l'université informera l'utilisateur dans le respect des dispositions légales applicables. Elle leur indiquera éventuellement des mesures à prendre. L'exécution de ces mesures est à la charge de l'utilisateur.
- L'université peut prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires à la sécurité du téléservice.

ART. 9 - Nullité – Indépendance des clauses

- Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGU sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision passée en force de chose jugée d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

ART. 10 - Droit applicable et juridiction compétente :

- Le droit applicable aux présentes est le droit français. En cas de litige, n'ayant pu faire l'objet d'un accord amiable, le candidat peut former un recours auprès de la juridiction administrative compétente. Le candidat et l'université Paris Nanterre acceptent de se soumettre à la compétence exclusive du tribunal administratif de Cergy-Pontoise afin de faire trancher leurs éventuels différends.

ART. 11 - Contact

Pour toute réclamation, l'utilisateur peut contacter l'université Paris Nanterre en adressant un courriel à hotline.ecandidat@liste.parisnanterre.fr